

MAG



NUMÉRO SPÉCIAL
FINANCES

L'ÉDITO

Le Budget de la commune a été voté à l'unanimité le 7 avril dernier.

De gros investissements sont prévus, dont la construction de la nouvelle mairie, mais aussi de gros travaux de voirie et sur les bâtiments... des travaux que nous assumons pleinement étant donné le bon état des finances de Jarzé Villages, pas d'inquiétude à avoir!

Oui, nous faisons des investissements. Non, nous n'augmentons pas les taux d'imposition.

Oui, nous ferons un emprunt, qui n'empêchera pas la future équipe municipale élue en 2026 d'envisager d'autres projets.

Je vous laisse découvrir notre bilan financier 2024 clair et net ...

C'est une fierté pour mon équipe de vous le présenter. Merci pour votre confiance!



Élisabeth MARQUET

Maire de Jarzé Villages

SOMMAIRE

LE BUDGET COMMUNAL	3
FONCTIONNEMENT	4
INVESTISSEMENT	6
CHIFFRES CLÉS	8



Magazine de la commune nouvelle de Jarzé Villages – N°6 – juillet 2025 – Beauvau, Chaumont-d'Anjou, Jarzé, Lué-en-Baugeois – 11, rue de la Mairie – Jarzé – 49140 Jarzé Villages – Tél. : 02 41 95 40 03 – Mail : mairie@jarzevillages.fr – Directeur de la publication : Élisabeth MARQUET – Rédaction et crédits photos : Élus et agents de Jarzé Villages – Conception et graphisme : agence Mimosa Communication, Angers – Impression : Exaprint – Tirage : 1500 exemplaires – Imprimé sur papier certifié PEFC avec des encres végétales – N° ISBN en cours.

Le budget communal, comment ça marche ?

Financée à la fois par les contribuables locaux, par les dotations de l'État et, au besoin, par l'endettement, chaque commune est soumise en conséquence à des règles budgétaires strictes.

LA STRUCTURE TYPE D'UN BUDGET LOCAL

Le budget d'une commune se divise en **deux sections** avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Le budget intègre, à l'intérieur de ces sections, **des chapitres** (familles de dépenses ou de recettes) et **des articles** (types de dépenses ou de recettes).

■ **La section de fonctionnement** regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

■ **La section d'investissement**, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'« autofinancement » lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

DÉROULEMENT ET CALENDRIER

Le budget doit faire l'objet d'un vote par le conseil municipal.

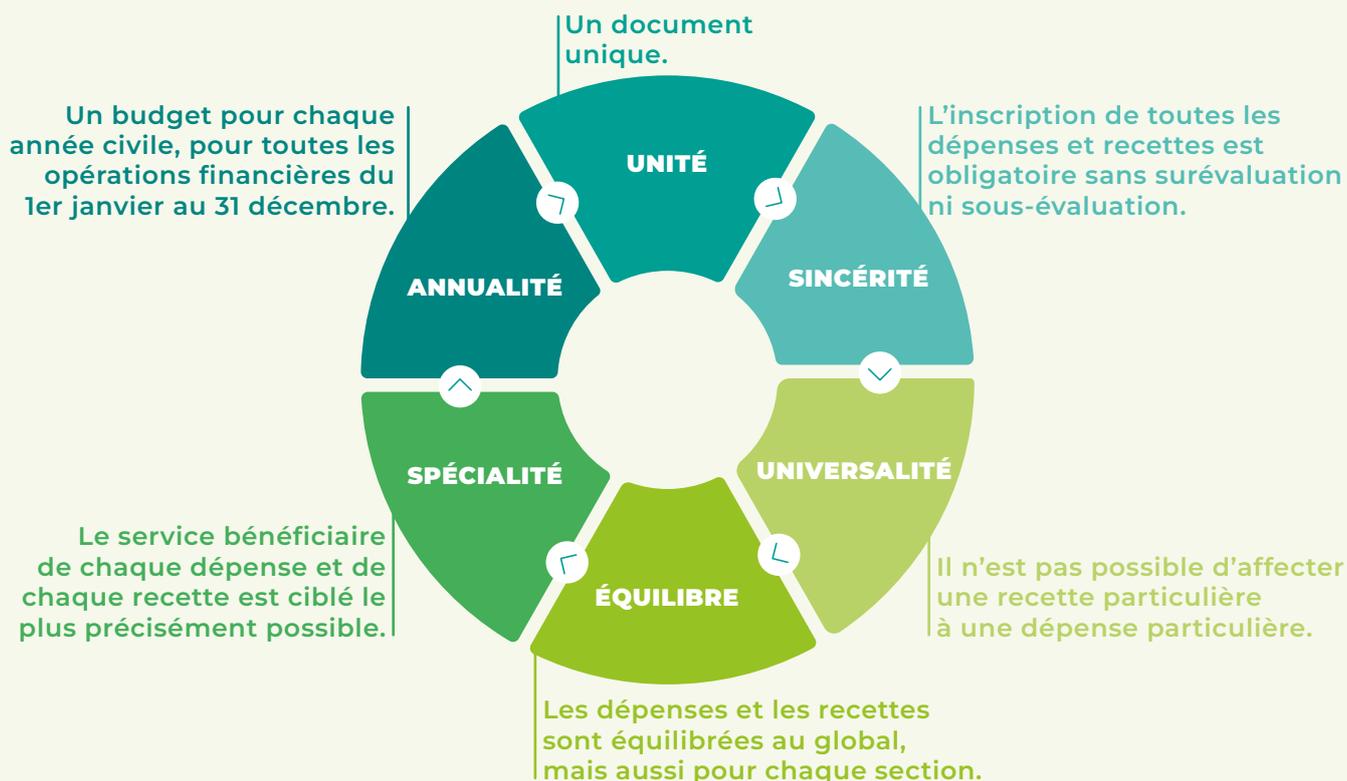
Le budget est réputé couvrir la **période du 1er janvier au 31 décembre**. La loi accorde à la collectivité territoriale un **délai courant jusqu'au 15 avril** pour procéder à l'adoption définitive de son budget, voire jusqu'au 30 avril pendant les années

marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget d'une commune ou d'une autre collectivité est **librement consultable par tout citoyen**.

LES PRINCIPES À RESPECTER

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes fondateurs :



Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées de toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux c'est-à-dire les dépenses régulières et les charges financières

RECETTES

- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Produits des services du domaine et ventes diverses
- Autres produits de gestion courante
- Autres recettes.



RÉSULTAT

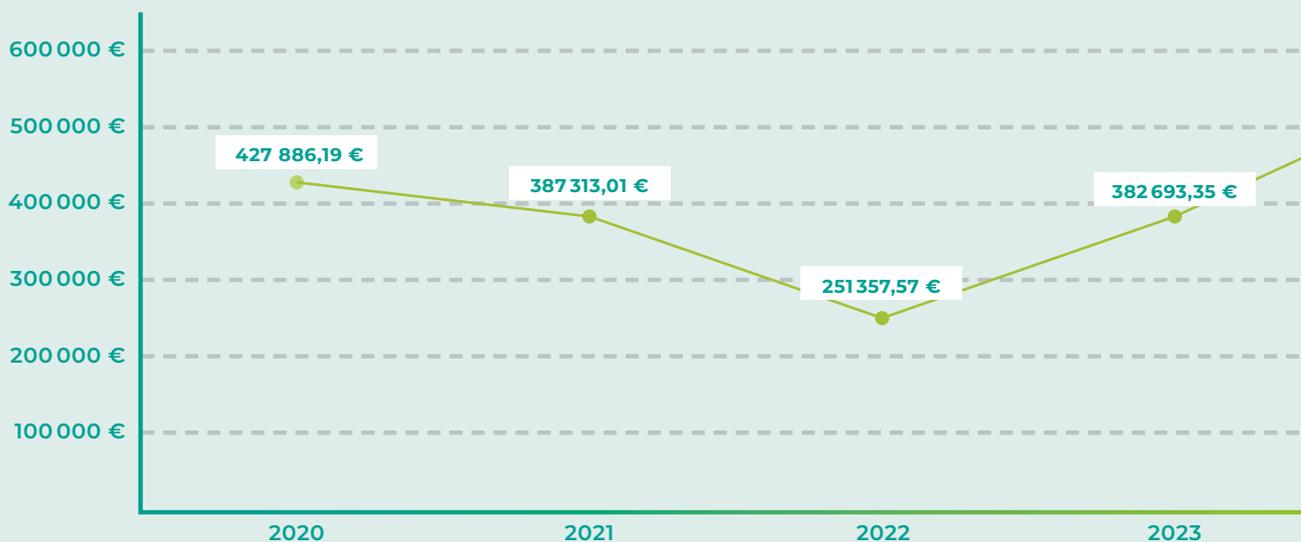
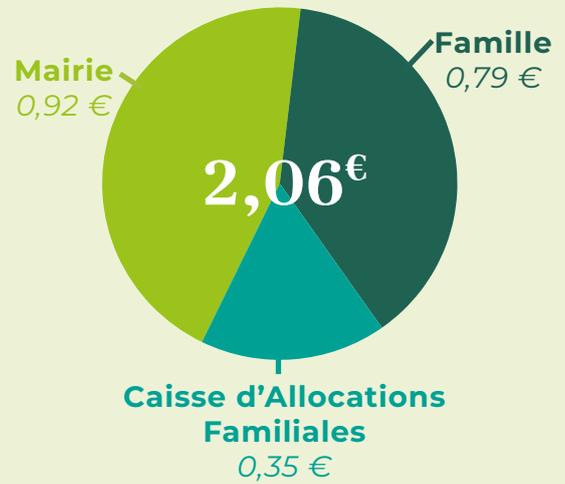


TABLEAU DÉTAILLÉ

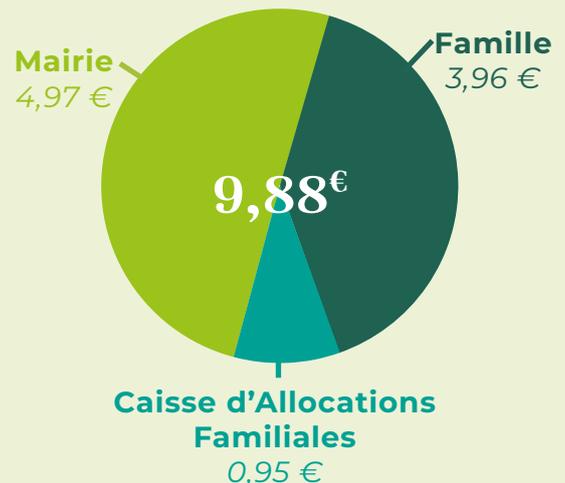
	2020	2021	2022	2023	2024
Impôts et taxes	1 174 907,73 €	1 229 150,82 €	1 257 725,84 €	1 363 826,23 €	1 429 383,97 €
Dotations, subventions et participations	781 380,02 €	776 934,68 €	790 838,43 €	900 832,51 €	1 046 224,47 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	143 238,01 €	193 465,15 €	183 235,20 €	212 242,17 €	201 293,83 €
Autres produits de gestion courante	34 232,43 €	51 871,72 €	39 757,99 €	51 194,93 €	41 127,60 €
Autres recettes	136 469,74 €	19 705,51 €	71 370,15 €	71 140,42 €	57 732,82 €
Total recettes de fonctionnement	2 270 227,93 €	2 271 127,88 €	2 342 927,61 €	2 599 236,26 €	2 775 762,69 €
Charges de personnel et frais assimilés	909 856,87 €	988 449,98 €	1 110 463,14 €	1 166 341,08 €	1 251 412,45 €
Charges à caractère général	501 422,23 €	550 052,98 €	695 079,35 €	699 361,83 €	664 887,80 €
Autres dépenses	421 344,00 €	338 065,24 €	279 997,93 €	325 745,07 €	275 717,39 €
Charges financières	9 718,64 €	7 246,67 €	6 029,62 €	25 094,93 €	31 667,49 €
Total dépenses de fonctionnement	1 842 341,74 €	1 883 814,87 €	2 091 570,04 €	2 216 542,91 €	2 223 685,13 €
Résultat de fonctionnement	427 886,19 €	387 313,01 €	251 357,57 €	382 693,35 €	552 077,56 €

Les services périscolaires en 2024

L'accueil d'un enfant en périscolaire durant 30 minutes



L'accueil d'un enfant sur une pause méridienne (1h45)



DÉPENSES

- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges à caractère général
- Autres dépenses
- Charges financières



552 077,56 €

Retour à la **hausse du résultat de fonctionnement** depuis 2023 pour conserver les capacités d'investissement de la commune.

2024

« Dotations, subventions et participations », de l'État principalement, **augmentées de 34 % en 4 ans** : effets financiers du passage en commune nouvelle.

Dépenses contenues à **0,32 % d'augmentation en 2024** alors que l'inflation était encore de 2%.

L'investissement

Rétrospective des derniers investissements et de leur financement.

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale: achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisitions.

2016



Travaux de mise en accessibilité à Jarzé et Beauvau

606 000 €

17% 83%

2016



Restauration des églises de Jarzé et Beauvau

434 000 €

73% 27%

2016



Aménagements du bourg de Chaumont

191 000 €

43% 57%

2021



Effacements de réseaux

188 000 €

80% 20%

2021



Parking de l'école du Grand Noyer

133 000 €

100%

2021



Cheminement piéton, route de Chaumont

125 000 €

24% 76%

2021



Construction d'un hangar communal

43 000 €

100%

2022



Trottoirs Grand'Rue et route de Beauvau

185 000 €

80% 20%

2024



Extension réseau d'eau pluviale

47 500 €

100%

2017



Extension périscolaire et salle des sports

1 467 000 €



2017



ZAC du Moulin à Vent

434 000 €

100%

2018



Espace culturel

441 000 €



2020



Pylône téléphonie mobile

67 000 €

100%

2019-2020



Salle des fêtes de Lué

212 000 €

100%

2018



Vestiaires du terrain de football

452 000 €



2024



Maison de Santé

668 000 €

Travaux portés par Meldomys - Bail de location avec la commune

2018 à 2020 et 2022 à 2024



Travaux de voirie

571 000 €



■ Subvention

■ Emprunt

■ Fonds propres

Les chiffres clés



Budget primitif communal 2025

en millions d'€ : 3,4 en fonctionnement,
1,8 en investissement.

Avec la commune nouvelle,
la commune a perçu **un quart
de dotations supplémentaires**

que les communes équivalentes en 2024.



**2 ans et
3 mois**

Durée de désendettement de la commune en 2024

si elle ne devait compter que sur sa capacité
d'autofinancement. Situation très favorable. 3 ans et
3 mois en moyenne pour les communes équivalentes.

427 €

Dette par habitant en 2024.

717 € en moyenne pour les
communes équivalentes.



Horaires de la mairie et contact

Lundi de 8 h 30 à 12 h

Mardi de 8 h 30 à 12 h — de 14 h à 17 h 30

Mercredi de 8 h 30 à 12 h

Jeudi de 8 h 30 à 12 h

Vendredi de 8 h 30 à 12 h — de 14 h à 17 h 30

☎ 02 41 95 40 03 — ✉ mairie@jarzevillages.fr